

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	15^{eme}
Nom de site	BD GRENELLE	Numéro	751215
Adresse du site	131, boulevard de Grenelle	Hauteur	R+7 (25,85m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700MHz sur un site 2G/3G/4G + mise en réserve de 3 antennes existantes.		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts.		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	11/02/2016
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	13/01/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	13/03/2020
Historique et contexte	Version précédente validée à la CCTM du 11/02/2016

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz). L'orientation des antennes est 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 5,60 m à 9 m	Tilts (degrés)	3° à 10°
Estimation	0° < 2V/m ; 120° < 2V/m ; 240° < 3V/m	Vis-à-vis (25m)	R + 7 (25 m)
Divers			

Incidence visuelle

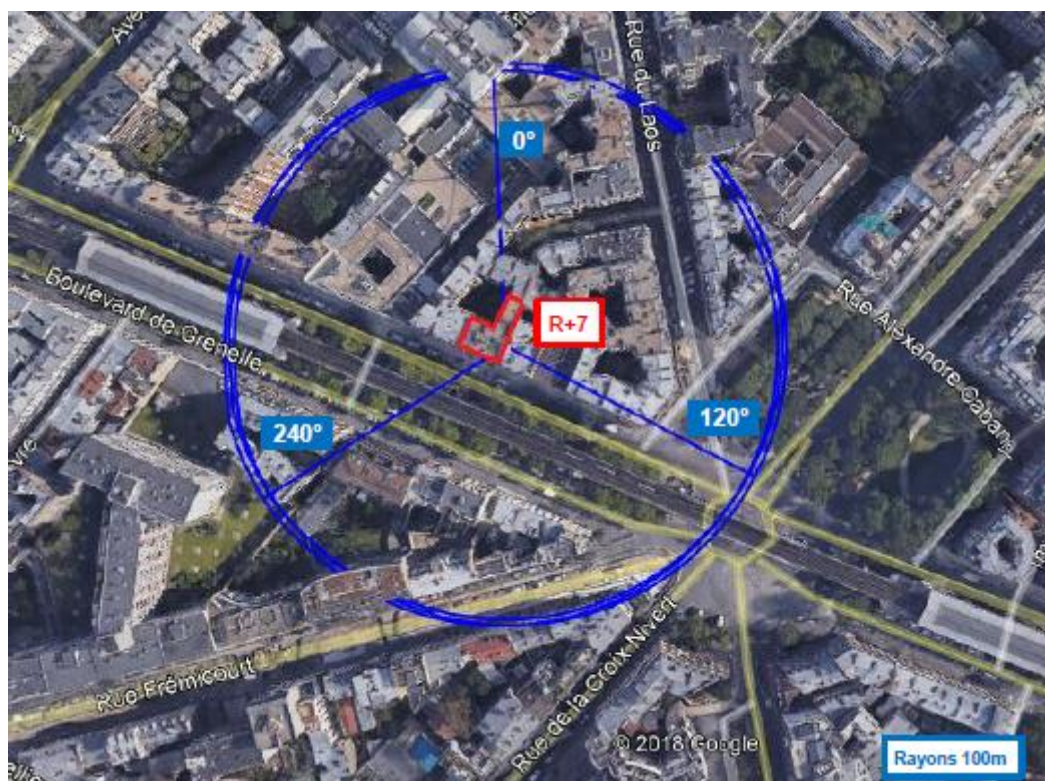
Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer 3 des 6 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. 3 antennes existantes seront rendues inactives.
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).
Hauteur antennes/sol	31,10 m azimuts 0° et 240° ; 29,60 m azimut 120°

Date :

Conformité du dossier

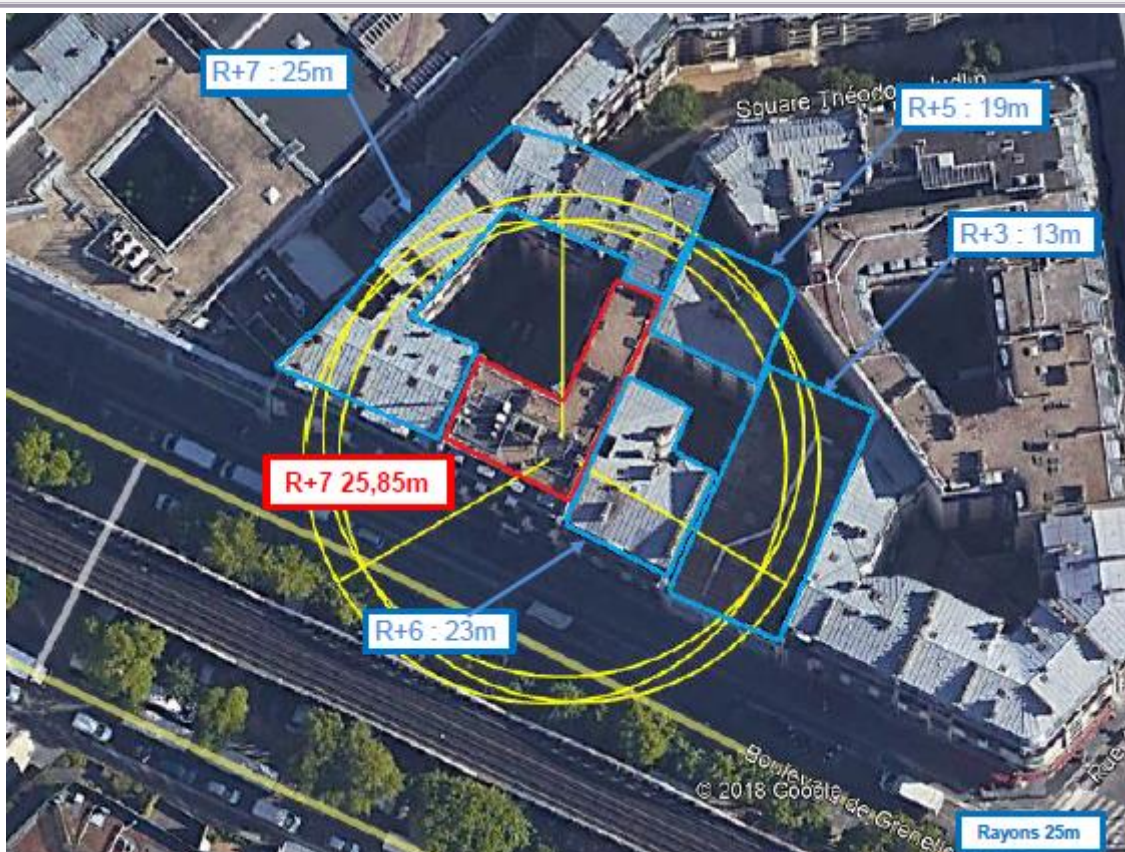
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



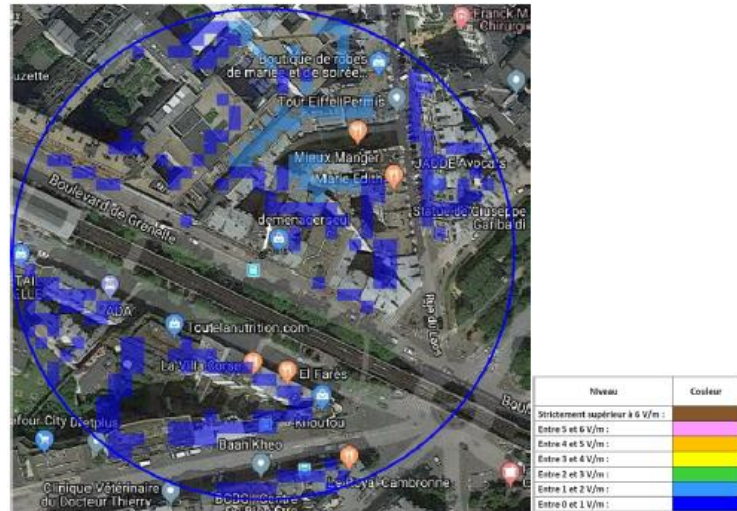
AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

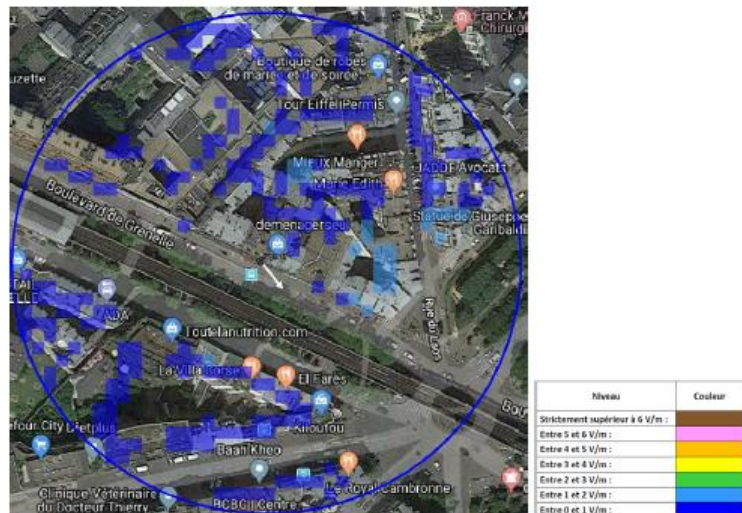


Simulation et conformité au seuil de la Charte

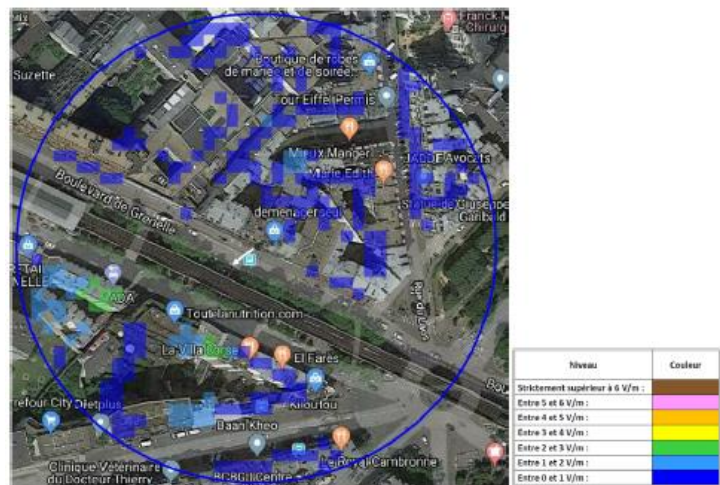
Pour l'antenne orientée dans l'Azimut 0°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 26 m.



Pour l'antenne orientée dans l'Azimut 120°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 23 m.



Pour l'antenne orientée dans l'Azimut 240°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 24 m.



	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	Entre 1 V/m et 2 V/m	Entre 1 V/m et 2 V/m	Entre 2 V/m et 3 V/m
Hauteur	26 m	23 m	24 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté : Aucun impact visuel vu de l'extérieur



Vue des Azimuts

AZIMUT 0°



AZIMUT 120°



AZIMUT 240°

